



Compte-rendu et relevé de décisions
BUREAU DU CRAJEP OCCITANIE
7 avril 2020, de 14h à 16h
En visioconférence

Présents : Hervé Guégan (Président), Claudine Périé (Vice-présidente), Emilie Taberly (Vice-présidente), Sophie Baudriller (Trésorière), Kamyar Majdfar (Secrétaire), François Maynadier (Membre), Soizic Ghandour (Trésorière adjointe), Line Colson (membre), François Moreaux en remplacement de Elisabeth Lebris (Membre).

Invitée : Marianne Loiseau-Naïl (Directrice du CRAJEP).

Absent : Alain Toméo (Membre).

Ce bureau exceptionnel du CRAJEP a pour objet de faire un point sur la situation des associations JEP dans ce contexte de crise et de prendre un certain nombre de dispositions concernant la réorganisation et la poursuite de l'activité du CRAJEP dans les mois qui viennent.

1. Point sur la situation des associations du CRAJEP et remontée des difficultés et des éléments/demandes à renvoyer aux pouvoirs publics en région (Etat/Conseil régional) :

Dans ce contexte, le CRAJEP est en contact régulier avec le Cnajep, LMAO et la CRESS afin de faire un point sur la situation de notre secteur et d'assurer les remontées vers les cellules de crise régionales mises en place avec l'Etat et la Région chaque jeudi (CRESS) et vendredi (LMAO). Au niveau national, le Cnajep est au travail chaque semaine avec le Cabinet de Gabriel Attal et s'est inscrit pleinement dans les actions d'interpellation portées par LMA.

L'enquête de LMA a été diffusée par le CRAJEP à ses membres, ainsi que des informations régulières. Pour information, sur le site du CRAJEP, un point actualisé est à disposition, sur la situation de crise et sur les mesures prises en direction des associations, qui synthétise l'ensemble des informations des partenaires (Cnajep, LMA, CRESS, CNEA, Etat, Région...), jusque-là relayées par le CRAJEP : <https://www.crajep-occitanie.fr/associations-et-covid-19/>

Les AJEP dans leurs actions, sont en contact permanent avec les publics et notamment les plus fragiles. La crise sanitaire les touche donc particulièrement. D'une part parce que ce sont des acteurs économiques, mais aussi parce que ces publics ne bénéficient plus des accompagnements et actions habituels en cette période de confinement. Ainsi, suite aux mesures gouvernementales récentes, elles ont dû prendre elles aussi un certain nombre de dispositions visant à protéger les personnes et à ralentir la propagation du virus :

- Fermeture des locaux, des centres de formation, points d'accueil, accueils collectifs de mineurs...

- Annulation des formations bénévoles, volontaires et professionnelles, des séjours de vacances, des classes de découvertes, des mobilités à l'étranger...
- Suspension des activités d'accompagnement, d'information, de prévention, éducatives, sportives, culturelles, artistiques, familiales, intergénérationnelles, interculturelles...
- Et par voie de conséquence, mise en chômage partiel d'une très grande partie des salariés.

Un point est fait sur la situation et les difficultés rencontrées par les associations membres, en appui sur les éléments donnés par les membres du Bureau du CRAJEP. De manière générale, les difficultés rencontrées par les associations membres du CRAJEP sont :

- ✓ Des problématiques liées à la mise en place, au maintien des actions et à la poursuite des actions après la période de crise... Annulation ou report de nombreuses actions, difficultés de maintien de certaines actions...
- ✓ Des pertes économiques importantes qui sont difficilement chiffrables pour le secteur et qui risquent de durer dans le temps : soucis de trésorerie, pertes d'exploitation...
- ✓ Des problématiques économiques, mais aussi administratives, juridiques, RH et un manque parfois d'information claire pour gérer la période actuelle : soucis de mobilisation d'outils financiers, non réponses ou refus des demandes (activité partielle, prêt, garantie bancaire...), et de ce fait, un besoin d'appui spécifique et de réponses claires des partenaires publics pour s'adapter aux différentes situations rencontrées...
- ✓ Des réponses des services de l'Etat sur l'accès à certains dispositifs qui diffèrent d'un département à l'autre, notamment concernant l'accès au chômage partiel pour les associations ayant des subventions publiques...
- ✓ Des problématiques également sur le plan sanitaire qui impacte les activités et qui inquiètent en vue de la reprise des actions...

2. Interpellation et retours à faire aux pouvoirs publics :

- ✓ **La nécessité de maintenir le lien avec l'ensemble des associations membres dans ce contexte**, afin d'assurer la diffusion et la mise à disposition régulière d'informations utiles au réseau, sur les mesures prises par les pouvoirs publics et d'assurer le relai nécessaire de la situation à nos partenaires publics via le Cnajep, Le Mouvement Associatif et la CRESS notamment, mais aussi pour permettre la remontée essentielle des problématiques particulières rencontrées par les associations membres (au niveau de la conduite et de la poursuite des activités, sur le plan économique, GRH, dans la relation aux partenaires, mais aussi pour appréhender plus finement l'impact de cette situation auprès des différents publics et des bénéficiaires des activités, les actions spécifiques mises en place en leur direction...).

Ainsi, chaque membre du CRAJEP sera contacté prochainement (courant avril) et individuellement par téléphone par Marianne pour faire ce point de situation.

- ✓ **La nécessité pour le CRAJEP de travailler et de construire une parole politique commune** dans ce contexte, sur le rôle et l'utilité de nos associations

JEP et sur l'impact de cette crise sur nos publics et sur le creusement des inégalités sociales, économiques, éducatives, culturelles, numériques...

Marianne capitalisera les éléments recueillis auprès des membres, afin de pouvoir proposer un texte /argumentaire à soumettre au prochain Bureau.

3. Réorganisation de l'action et des activités du CRAJEP sur les mois à venir :

- ✓ **Nous attendons des réponses de la Région sur la réorganisation des actions prévues** dans le marché public des Rencontres thématiques et territoriales du CRJ.
- ✓ **Les autres actions collectives du CRAJEP** (Action CREPS, Promotion de l'animation volontaire...) risquent d'être fortement impactées par cette situation de crise, avec le risque de ne pas pouvoir les conduire en 2020 ou de devoir dans le meilleur des cas, reprogrammer les actions à la rentrée de septembre.
- ✓ **Réorganisation du calendrier des instances statutaires 2020 :**
 - o **Report de l'Assemblée générale à la fin septembre 2020 – date à préciser** (initialement prévue le 18 juin 2020).
 - o **Organisation d'un Conseil d'administration le 18 juin (en visio), de 10h à 12h**, pour arrêter et valider les comptes 2019, pour valider le rapport d'activité 2019 et pour préparer l'AG de septembre. Les modalités et procédures spécifiques d'organisation de ce CA seront précisées ultérieurement, notamment pour les votes des rapports.
 - o **Maintien d'un Bureau le 12 mai, de 10h à 12h en visio.**
- ✓ **La mise en place d'un temps de rencontre avec nos partenaires publics (Etat/Région) en octobre 2020** (date à définir), afin d'échanger sur la situation de crise, mais aussi sur la « sortie de crise » pour nos associations JEP, et pour porter notre parole commune, afin d'envisager collectivement des pistes et des solutions pour l'avenir.

4. Renouvellement ou poursuite des mandats de représentation au LMAO et à la CRESS :

Emilie et Claudine seront confirmées dans leur mandat au LMAO en vue de l'AG du mois de mai.

Se pose la question des renouvellements de certains membres du Collège associatif de la CRESS en vue de l'AG en juin prochain. François Moreaux fait part de son intérêt à poursuivre son mandat à la CRESS, au titre du CRAJEP.

Le prochain Bureau du 12 mai reprendra ces 2 points, afin de faire les propositions au CA du 18 juin.

5. Gestion des ressources humaines du CRAJEP pendant la période de crise :

Le choix a été fait de placer Marianne en activité partielle, suite à une première période de 15 jours d'arrêt pour garde d'enfant.

Marianne est donc en **activité partielle depuis le 31/03/20 et jusqu'au 01/05/20**. Elle conserve néanmoins un nombre d'heures travaillées pour le CRAJEP, à hauteur de 20% de son temps de travail, pour assurer cette veille et ce relai d'information nécessaire auprès de nos partenaires, auprès de nos associations et le contact essentiel avec les membres du CRAJEP, dans la période difficile que nous traversons.

Le Président propose au Bureau de maintenir le salaire à 100% de Marianne pendant cette période d'activité partielle.

Cette décision est validée à l'unanimité des membres du Bureau présents.